



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 mars 2022

Date de la convocation : 12 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Affectation des comptes de résultat des 3 budgets ;
- 2- Présentation et Vote du Budget Général 2022 ;
- 3- Présentation et Vote du Budget Assainissement 2022 ;
- 4- Présentation et Vote du Budget Hippodrome 2022 ;
- 5- Plan de formation mutualisé de la CoPLER ;
- 6- Augmentation du temps de Travail ;
- 7- Création d'un poste ;
- 8- Tour de gardes des élections présidentielles ;
- 9- Questions diverses.

Présents :

Fernand BERCHOUX, Sandrine BLEIN, Jean-Christophe GUILLON, Myriam CORTEY, Leïtitia BERNICAT, Maryline PANENC, Jean-Marc GIRAUD, Pierre SALAZARD, Nicolas PONTILLE, Carole IAFRATE, Jocelyn JUNET, Jean-Pierre BUCCO, Michel PATUREL

Absents : Paula RODRIGUES, Hervé PONTILLE

Pouvoirs déposés : Hervé PONTILLE à Jean-Marc GIRAUD

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

- Approbation procès-verbal -

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 17 février 2022.

- Affectation des comptes de résultat -

Budget Communal :

42118 Code INSEE	Commune de LAY LAY BUDGET COMMUNAL	2021
---------------------	---------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de membres exprimés : 14
 VOTES :
 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	74 926,01
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50 000,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	124 926,01
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	44 528,57
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-24 240,86
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	124 926,01
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	74 926,01
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	50 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Budget Assainissement :

42118 Code INSEE	Commune de LAY LAY Budget Assainissement	2021
---------------------	---	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres exprimés : 14
VOTES :
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	39 301,85
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
C. Résultats antérieurs reportés	-28 292,11
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	13 009,54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	49 209,25
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	13 009,54
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	13 009,54
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221 48 et R. 2221 90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Budget Lotissement de l'hippodrome :

42118 Code INSEE	Commune de LAY LAY Lotissement de l'hippodrome	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de membres exprimés : 14
 VOTES :
 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	64 076,48
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	181 013,85
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	245 090,31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-100 387,25
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	100 387,25
AFFECTATION =C. = G. + H.	245 090,31
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	245 090,31
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

- Présentation et Vote Budget Général 2022 -

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	502 035,00	452 035,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 50 000,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		502 035,00	502 035,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	197 322,72	177 035,01
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	922 506,86	898 266,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 44 528,57
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 119 829,58	1 119 829,58

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		1 621 864,58	1 621 864,58
---------------------	--	--------------	--------------

- Présentation et Vote Budget Assainissement 2022 -

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	71 321,54	58 312,00
O			
T			
E			
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 009,54
R			
T			
S			
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	71 321,54	71 321,54

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	81 209,25	32 000,00
O			
T			
E			
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 49 209,25
R			
T			
S			
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	81 209,25	81 209,25

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (3)	152 530,79	152 530,79
--	----------------------------	------------	------------

- Présentation et Vote Budget Lotissement de l'Hippodrome 2022 -

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	345 477,56	100 387,25
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 245 090,31
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		345 477,56	345 477,56

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	100 387,25	200 774,50
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 100 387,25	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		200 774,50	200 774,50

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		546 252,06	546 252,06
---------------------	--	------------	------------

- Plan de formation mutualisé de la CoPLER et ses communes membres -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents des collectivités un Plan de Formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité

Fort de plusieurs expériences ayant abouti à l'élaboration du plan de formation inter-collectivités, la CoPLER et les Communes membres volontaires ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation sur 3 ans 2022, 2023 et 2024 qui recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la mise en œuvre d'un plan de formation mutualisé 2022-2024, en lien avec le CNFPT pour l'ensemble des communes de la CoPLER,
- DECIDE l'organisation sur notre territoire des formations, les plus sollicitées, au bénéfice des agents.
- DECIDE que ce Plan de Formation mutualisé sera porté par la CoPLER.

- Augmentation du temps de travail -

Le poste d'adjoint administratif de 2eme classe est à ce jour à 21h30. Au vu de la nouvelle organisation administratif et périscolaire, il convient d'augmenter ce poste à 24h30.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'augmenter le temps de travail pour le poste d'adjoint administratif de 2eme classe à 24h30

- Création d'un poste -

Suite à un avancement de grade d'un agent, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de créer un poste d'agent administratif principal de 2^{ème} classe.

- Tour de garde des élections -

Les élections présidentielles sont prévues le dimanche 10 avril et le dimanche 24 avril 2022.

- Questions Divers -

UKRAINE : Lundi 7 mars les mairies de l'arrondissement de Roanne se sont réunis pour mettre en place des aides pour l'Ukraine.

Il a été décidé que les communes qui le souhaitent peuvent faire un don de 1€uros par habitant au CCAS de Roanne. Les dons serviraient à accueillir les ukrainiens qui arrivent sur le roannais.

Le Conseil Municipal décide de faire un don de 1000 €uros au CCAS et de mettre à disposition un appartement de la commune.

ILLUMINATION : La commission illumination s'est réunie le samedi 12 mars et nous ont présenté leur nouveau projet.

VŒUX : Les vœux de printemps auront lieu le 6 mai 2022 à 19h30 à la salle de la Forest.

L'ordre du jour étant parcouru, la séance est levée à 23h.

M. le Maire, Jean-Marc GIRAUD



